



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 275-8
Modifiant règlement de zonage (n° 275) afin d'assurer la
concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de
Marguerite-d'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive »

AVIS PUBLIC

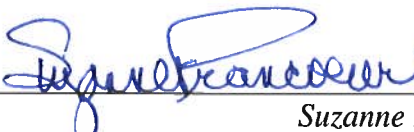
Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 avril 2019, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Ce règlement a également reçu l'approbation de la MRC de Marguerite-d'Youville lors de leur séance ordinaire du CE-CAL/2019-001.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau
de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la
Loi.


Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 18 avril 2019.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le
présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 18 avril 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 avril 2019.

Signé par : 
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière